ESSAI À LA PLAQUE

Cet essai a pour objet la détermination du module dit «Module sous chargement statique à la plaque» d'une plate-forme.

L'essai s'applique aux plates-formes d'ouvrages de terrassement et d'assainissement destinées à la construction d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et réalisées avec les matériaux définis dans la classification de la norme NF P 11-300 à l'exception de ceux comportant des éléments dont le Dmax excède 200 mm.

CANALYSE S.A. effectue les essais suivant soit la norme française NF- P 94-117-1, soit la norme allemande DIN 18 134.

CANALYSE